MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Organisateur

N° d'épreuve FFM	300
Moto-Club	Mesland Herbault
N° d'affiliation	0572
Date	13 09 2015
Lieu	Circuit de la tremblaie Herbault 41
Organisateur technique	Jacques Lhermenault
Adresse	20 rue François de Musset 41190 Pray
E-mail	motocross.mesland.herbault@gmail.com
Téléphone	06 42 31 36 65/02 54 77 32 85

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Directeur de course	Lavrat Philippe	Licence : ODC 124927
Président du Jury ou Arbitre	Gallou Christian	Licence : OFF 049090
Membre du Jury	Dutertre Jean-Loup	Licence : OFF 072608
Membre du Jury	Geray Claude	Licence : ODC 011338
Commissaire technique responsable	Vaudelle Bruno	Licence : OFF 159354
Responsable du chronométrage	Roblin Jacques	Licence : OFF 021065

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
Grand Ouest Side Car	15 ans		350 à 1000 CC	
Chpt criterium de ligue	13 ans		125 à 650 CC	
Chpt de ligue mini cross 85	9 ans		85 CC	
Trophée France Vetorans Zone nord	40 ans		125 à 650 CC	

Engagement :

Site internet :

Contact :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Chronométrage :

Location de transpondeur :

☒ oui ☐ non

Tarif : 10 €

Caution : 200 €

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ oui ☒ non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **Docteur Fortuna**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche ..... **Blois (loir et Cher)**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) ..... **20 Minutes**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Circuit de la tremblaie**

Adresse ..... **41190 Herbault**

GPS – Latitude (Nord) .....

GPS – Longitude (Est).....

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1Km 820**

Largeur minimum de la piste ..... **7 M**

Largeur de la grille..... **42 M**

Longueur de la ligne droite de départ..... **85 M**

Nombre de OCP* **28**

**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité Moto :
Pendant les essais : **54**
En manche : **45**

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais : **36**
En manche : **30**

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 27/08/2015	Date : 1 SEP 2015	Date : 02/09/15
		Numéro : 15/0492

MOTO-CLUB HERLAND-HERBAULT

LIGUE MOTOCYCLISTE DU CENTRE Secrétaire

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 09

HORAIRES DU MOTO CROSS NATIONAL 13 Septembre 2015 'Circuit de la Tremblaie

POUR 2 GROUPES DE CRITERIUM DE LIGUE.

POINTAGE DES LICENCES et DISTRIBUTION DES TRANSPONDEURS et CONTROLE TECHNIQUE.

Toutes catégories le samedi 12 Septembre 2015 de 16h00 à 19h00 et le dimanche 13 Septembre 2015 de7H à 8H.

7H50 H MISE EN PLACE DES SERVICES DE SECURITE.

8h00 -8H15	1er entrainement Trophée de France vétérans Zone Nord	15 mn
8h20- 8h45	1er entrainement Chpt critérium de Ligue +Chrono G A	25mn
8h50 -9h15	1er entrainement Chpt critérium de Ligue +Chrono G B	25mn
9h20-9h35	1er entrainement Chpt Grand Ouest Side-Car	15mn

ENTRACTE « 9h40 à 9h55 »

10h00 -10h15	1er entrainement + chrono Chpt de ligue minicross 85 cc	15mn
10h20 -10h40	2ème entrainement + chrono Trophée de France Vétérans	20mn
10h45- 11h00	2ème entrainement + chrono Grand Ouest de Side-Car	15mn
11h05- 11h25	1ère manche Chpt Critérium de Ligue GA	15mn + 1tr
11h30 -11h50	1ère manche Chpt Critérium de Ligue GB	15mn +1 tr

REPAS « 11h55 à 13h30 »

13h35 -13h50	1er manche Chpt de ligue minicross 85 cc	10mn +1 tr
13h55-14h20	1er manche Trophée de France Vétérans Zone Nord	20mn +1 tr
14h25-14h45	2ème manche Chpt Critérium de Ligue GA	15mn + 1 tr
14h50-15h10	2ème manche Chpt Critérium de Ligue GB	15mn+1 tr
15h15-15h40	1ère manche Chpt Grand Ouest de Side-Car	15mn +2tr

ENTRACTE « 15h45 à 16h00 »

16h05-16h20	2ème manche Chpt de ligue minicross 85 cc	10mn +1 tr
16h25-16h50	2ème manche Chpt Grand Ouest de Side-Car	15mn+2 tr
16h55 -17h20	2ème manche Trophée de France Vétérans Zone Nord	20mn + tr

ENTRACTE « 17h 25 à 17h50 »

17h55-18h15	Super Finale Chpt Critérium de Ligue	15mn+1 tr
18h20-18h45	3ème manche Chpt Grand ouest de Side Car	15mn+2tr

18H55 remise des coupes, des gerbes de fleurs et Des lots.

Correspondance : Jacques Lhermenault 20 Rue François de Musset 41190 PRAY 02 54 77 32 85 / 06 42 31 36 65

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

Club Mesland-Herbault - Circuit de Motocross
Longueur : Circuit 1820m - Ligne de départ 85 m
Largeur : Circuit 7 m - Grille de départ 42m

Légende :
600 Pneus
1 à 22 Postes commissaires de piste Licenciés FFM.
A & F Postes facultatifs
/// Montée, Décente ou Saut

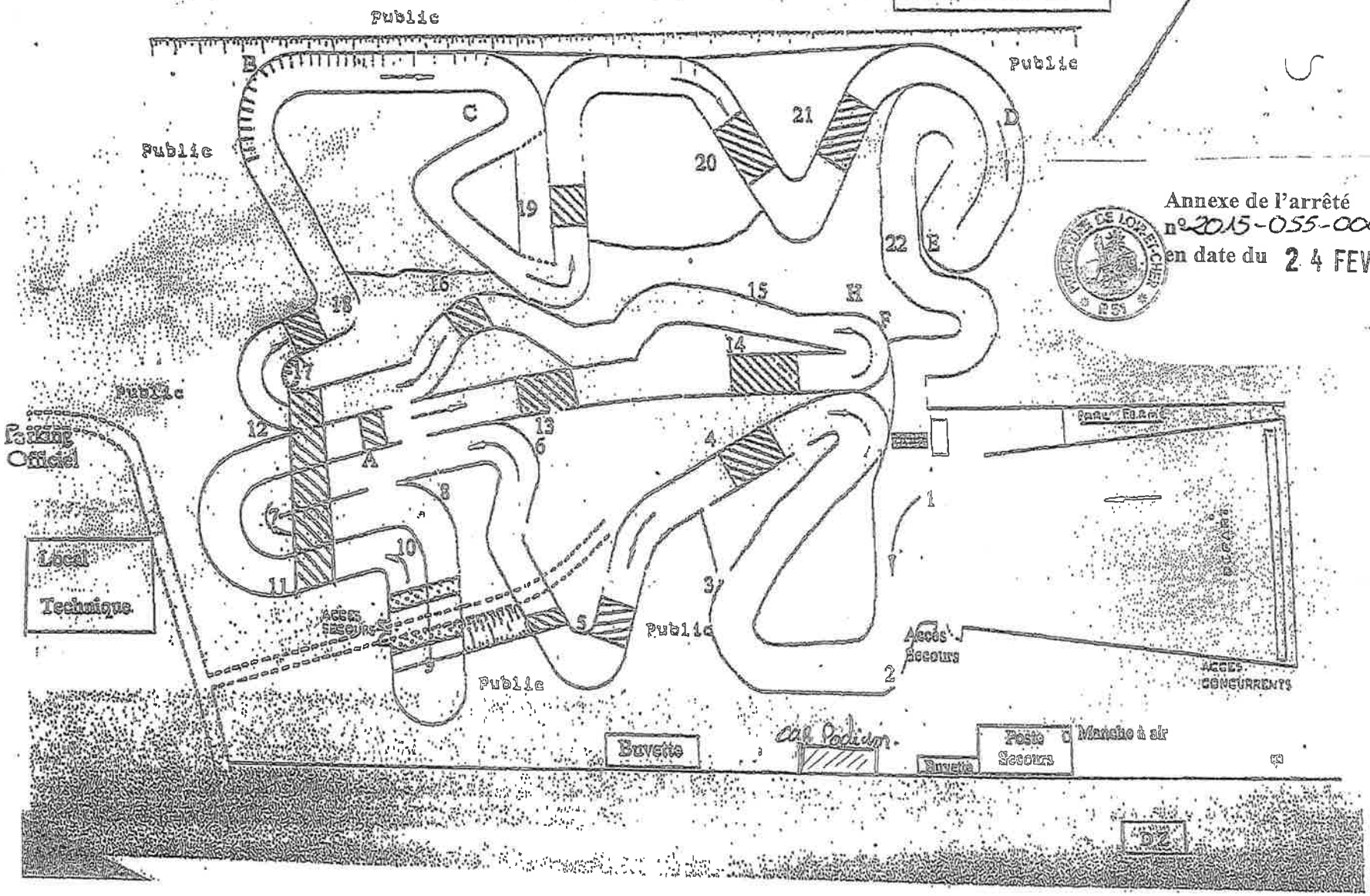

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME
74 Av. Pierre Mendès
75015 PARIS
01 49 23 77 00

Annexe de l'arrêté
n° 2015-055-0001
en date du 24 FEV. 2015

PREFECTURE DE LOIR-ET-CHER
R 51

GRAS SAVOYE

DTW

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR

DTW1991 Underwriting Limited atteste que l'organisateur **MOTO CLUB MESLAND HERBAULT**
41190 PRAY

Est assuré pour la manifestation ***Moto Cross + Side Car Cross National***

Type	***Motocross (Side Car)***	CATEGORIE	***Nationale***
lieu	***Circuit de la Tremblaie 41190 HERBAULT***	N° D'AGREMENT	***300***
Dates :	**Du :** ***13/09/2015*** **Au :** ***13/09/2015***	DUREE :	***1 Jour***

Par contrat n° 362043 / ***256***

COUVERTURE : conformément aux dispositions legislatives et réglementaires du Code du Sport Français :

Capital couvert par sinistre :
10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :
• 6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
• 500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les Epreuves NOCTURNES UNIQUEMENT : la garantie s'applique automatiquement jusqu' à 2H le jour suivant la manifestation

Franchise :
La partie responsabilité civile exclut les premiers 500,00 € de chaque demande d'indemnisation au titre de dommage matériel causé aux biens d'autrui.

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

*** Police souscrite par la FFM au nom de** MOTO CLUB MESLAND HERBAULT **qui lui est affilié.**

auprès de DTW 1991 Underwritting Limited .

DTW R-Q 1991

Villeurbanne, le 05-août-15

GRAS SAVOYE, société de courtage d'assurance et de réassurance
Bat. C1 - pôle Pixel, 26 rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France tél 33(0)4.72.34.90.20 - Fax : (0)4.72.34.90.29

Siège Social : Immeuble Quai 33 - 33 quai de Dion-Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex
Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. http://www.grassavoye.com.
Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre. N° FR 61311248637.
Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (http://www.orias.fr).
Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9